

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jour, mois et an que dessus.

F. Tassu *M. Serra* *S. Pagan* *A. Santini*
mairie
Mentioni

Suite de la session de mai Séance du 18 mai

N° 382
 Vote des
 ressources applicables
 aux chemins-
 vicinaux 1903.

Avis de l'expédition
 à M. le Maire
 le 28 Mai 1903
 approuvé le

L'an mil neuf cent deux, et le 18 du mois de mai. Le Conseil municipal de la commune de Bonifacio réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Serra Jacques François maire. Etaient présents M. M. Minigutti François, Cuccipioni M. Giacomo A. M. Martini B. M. Castelli E. Monéghe Pierre. Santieri A. Carrega Laurent Pagan François, Scamaroni Simon, Scarglia Jérôme.

Absents quoique régulièrement convoqués: Casabianca F. Jacquemart V. Scamaroni Edouard, Carrega Pierre, Rocca Antéline, Scamaroni Guilicet, Cuccipioni A.

M. Minigutti François a été élu secrétaire.

Le Conseil:

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur les chemins vicinaux.

Vu le rapport des agents voyers sur la situation des chemins vicinaux ordinaires, sur les dépenses à y effectuer en 1903 et sur l'emploi à donner au reliquat de 1902.

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet du département en date du 30 avril 1903.

Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus, tant par le maire que par le receveur municipal, des recettes et des dépenses de l'exercice expiré, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de

Considérant

Delibère

La commune sera imposée pour l'année 1903 de:

1° Trois journées de prestation, dont le produit est évalué à

4216, 50

2° Cinq centimes d'impôts ordinaires évalués à

475, 55

Il sera inscrit au budget de 1903 pour le service des chemins vicinaux en plus des ressources ci dessus votées:

1° Sur les revenus ordinaires de la commune une somme de

560, ..

2° Le produit de l'imposition extraordinaire de 1.39 autorisée le

104, 55

3° Le produit de 3 centimes d'impôts extraordinaires autorisés le

4° La somme à réaliser sur l'emprunt de autorisé par en date du

Total.....

5356, 61

383
Suite de la Séance du 18 mai

Conformément à une note de M. le Sous-Préfet de Sartre en date du 29 avril 1901, M. le Président propose au Conseil la vote d'une nouvelle imposition s'élevant à cent quarante cinq francs deux centimes comme complément des dépenses de l'assistance médicale gratuite afférentes à l'année 1901.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents vote la dite somme qui sera prélevée sur les fonds disponibles en caisse, sans recourir d'une imposition extraordinaire. Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jour, mois et an que dessus.

Le maire *Gervin* *Minghelli*
H. J. Sarrat *S. Monigly* *D. Paganus*
Orsini *A. Lantier*

M. le Président fait donner lecture d'une lettre de M. Guilichini instituteur adjoint en ce fonctionnaire prie M. le Maire de vouloir inviter le Conseil municipal à lui voter l'indemnité de logement s'élevant à cent cinquante francs pour l'année 1902.

Attendu que la dite somme ayant déjà été allouée ne figure point au budget et que par conséquent M. l'instituteur Guilichini n'a pu être jusqu'à présent payé trimestriellement pour son indemnité de logement.

En la légitimité de sa demande le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise par le vote de la somme de cent cinquante francs l'instituteur en question à toucher l'arriéré des trimestres échus et à toucher régulièrement ce qui lui sera dû ultérieurement.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jour, mois et an que dessus

Le Maire *Gervin* *Minghelli* *D. Paganus*
H. J. Sarrat *S. Monigly* *Orsini* *A. Lantier*

M. le Président fait donner lecture d'un mémoire de Monsieur Varèse agent voyer d'arrondissement, et dont le montant s'élève à 230 francs; somme qui représente les honoraires de ce fonctionnaire pour l'établissement de plans, dessins, avant-métré et estimation de la dépense de l'immeuble à démolir pour la construction d'un groupe scolaire.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents vote la dite somme de 230 frs.

Le Maire *Gervin* *Minghelli* *D. Paganus*
H. J. Sarrat *S. Monigly* *Orsini* *A. Lantier*

~ Suite de la session de mai ~
Séances du 1^{er} juin.

386

Le 1^{er} juin mil neuf cent deux, et le 1^{er} du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Bonifacio réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Serra Jean François maire, Ettaient présents M. M. Minighetta F., Orceghioni N., Jacquemart V., Garino A. M., Mestroni B^{ny}, Moniglia Pierre, Santieri A., Pagano F., Scamaroni Simon, Scaglia Jérôme, Scamaroni Guilhem, absents quoique régulièrement convoqués M. Casabianca F., Castelli E., Scamaroni Edouard, Carriaga Laurent, Carriaga Pierre, Rocca Antelme, Orceghioni Antoine, M. Minighetta F. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

386

Nominations d'une Commission pour confectionner le budget de 1903.

admis à l'expédition M. le Maire le 3 juin

approuvé le 7 juin 1902

M. le Président invite le Conseil à procéder à la nomination d'une Commission, chargée de confectionner le budget pour 1903. Ont été désignés pour en faire partie M. M. Carriaga E., Casabianca F., Orceghioni N., Garino Antoine, Maire, Santieri A., Moniglia Pierre. Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jours, mois et an que dessus.

S. Moniglia
S. Pagano
S. Serra
S. Minighetta

S. Santieri
S. Garino
S. Orceghioni
S. Scamaroni

387

Vote d'une somme de 150 fr. (catastrophe de la Martinique)

admis à l'expédition M. le Maire le 3 juin

approuvé le 9 juin 1902

M. le Président fait ensuite donner lecture d'une circulaire de M. le Préfet en date du 22 mai écoulé où le premier magistrat du département fait un appel chaleureux au concours de tous les maires de la Corse en vue d'obtenir de leurs conseils municipaux respectifs, le vote d'une somme pour soulager dans la mesure du possible les misères causées par l'effroyable catastrophe de Saint Pierre.

Le Conseil qui, n'a point hésité l'année dernière à répondre par le vote d'une somme de Cent francs, à l'appel fraternel du comité de Paris chargé de recueillir le produit des souscriptions destinées à l'érection d'un monument à la mémoire des Corse tués à l'ennemi.

Persuadé qu'il importe que chaque commune, apporte son obole et contribue, selon ses ressources, au soulagement des infortunés que la catastrophe de la Martinique a créés dans d'innombrables familles françaises, vote à l'unanimité des membres présents, la somme de Cent cinquante francs.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jours, mois et an que dessus.

S. Moniglia
S. Pagano
S. Serra
S. Minighetta

S. Santieri
S. Garino
S. Orceghioni
S. Scamaroni

S. Santieri
S. Garino
S. Orceghioni
S. Scamaroni

Adrette's expect^{on}
à M. le baron Trepo
le 24 juin 1902
affirmée à

Abanti quoque, régulièrement convoqués: M^{rs} Carreira E. Jacquemart V. Castelli E, Sarmarini & Loux et
Carreira Pierre, Orcepinini Antoine.

Anti fait et débiter à Bonifacio les jours, mois et années venues.

Батин

J. A. Lemaire

Genina

us. J. Rayner

A. Lantig

Maestro

389

Point fait et délibéré à Bonifacio le 20^{me} mois et an que dessus.

A. Roman

A. Lantieri

For Manchester

✓ Honey 9

Garner

Suite de la Séance du 18 mai

Conformément d'une note de M. le Sous-Préfet de Sartre en date du 24 avril 1901, M. le Président propose au Conseil la vote d'une nouvelle imposition s'élevant à cent quarante cinq francs deux centimes, comme complément des dépenses de l'assistance médicale gratuite afférentes à l'année 1901.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents vote la dite somme qui sera prélevée sur les fonds disponibles encaissés, sans recourir à une imposition extraordinaire.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jour, mois et an que dessus.

Le Maire *Garin* *Minghelli*
H. J. Sarrat *S. Monzelli* *D. Paganus*
A. Lantier

M. le Président fait donner lecture d'une lettre de M. Guilichini instituteur adjoint en ce fonctionnaire prie M. le Maire de vouloir inviter le Conseil municipal à lui voter l'indemnité de logement s'élevant à cent cinquante francs pour l'année 1902.

Attendu que la dite somme ayant déjà été allouée ne figure point au budget et que par conséquent M. l'instituteur Guilichini n'a pu être jusqu'à présent payé trimestriellement pour son indemnité de logement.

En la légitimité de sa réclamation le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise par la vote de la somme de cent cinquante francs l'instituteur en question à toucher l'arriéré des trimestres échus et à toucher régulièrement ce qui lui sera dû ultérieurement.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jour, mois et an que dessus.

Le Maire *Garin* *Minghelli* *D. Paganus*
H. J. Sarrat *S. Monzelli* *A. Lantier*

M. le Président fait donner lecture d'un mémoire de Monsieur Varèse agent voyer d'arrondissement, et dont le montant s'élève à 230 francs, somme qui représente les honoraires de ce fonctionnaire pour l'établissement de plans, dessins, avant-métré et estimation de la démolition de l'immeuble à démolir pour la construction d'un groupe scolaire.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents vote la dite somme de 230 frs.

Le Maire *Garin* *Minghelli* *D. Paganus*
H. J. Sarrat *S. Monzelli* *A. Lantier*

Etant présents: M^r Serra J. F. Maire Président: Santini
Philippe Minighetti F. Casabianca F. Orecchioni M. Sarino
A. M. Marstoni B. Moniglia F. Santini Ant. Cariga Pauze
Pagano F. Rocca Ant. Scamaroni Luigi Scaglia Giovanni
Scamaroni Guibius.

Absents quoque régulièrement convoqués: M. M. Cariga
E. Jacquemart V. Castelli E. Scamaroni E. Cariga
Pierre Orecchioni Antoine.

S. Serra
M. Minighetti
M. Casabianca
M. Orecchioni
M. Sarino
M. Marstoni
M. Moniglia
M. Santini
M. Cariga
M. Pagano
M. Rocca
M. Scamaroni
M. Scaglia
M. Scamaroni

J. Pagano
A. Santini

Séance du 3 Août 1903.

Session extraordinaire

L'an mil neuf cent deux, le trois du mois d'Août, le Conseil municipal de la Commune de Bonifacio
assemblée au lieu ordinaire de ses séances, au nombre de vingt, en session extraordinaire, sous la
présidence de M^r Serra Jean François (Maire) en suite de la convocation faite par Monsieur
le Maire de ladite Commune, le trente-un juillet écoulé.

Présents M. M. — Cariga E., Santini M. Minighetti F., Casabianca F., Orecchioni M. Serra J. F.,
Jacquemart V., Sarino A. M., Marstoni B., Castelli E., Scamaroni E., Moniglia Pierre
Santini A., Cariga S., Pagano F., Cariga Pierre, Rocca Ant. Scaglia, Scamaroni S., Scaglia J.
Scamaroni Guibius.

Absents: — M. M. Orecchioni Antoine.

Monsieur Pagano F., a été élu secrétaire.

Monsieur le Président fait donner lecture d'une lettre de M^r le Préfet de la
Corse, où il invite Monsieur le Maire, à consulter le Conseil sur la demande formée par Monsieur Casabianca
François, médecin à Bonifacio et tendant à faire obtenir à son jeune fils Louis, candidat
à l'école de médecine navale de Bouteau, une bourse avec trousseau. Le Conseil, vu la demande
par laquelle Monsieur Casabianca François, médecin et député adjoint municipal,
sollicite la concession d'une bourse avec trousseau à l'école de médecine navale en faveur
de son fils Louis.

Attendu que Monsieur Casabianca François qui a rendu de très bons services à la cause
républicaine et à l'hospice Civil de Bonifacio, où il prête des soins intelligents et gratuits, est père
de trois enfants, et n'a guère d'autres ressources que ses honoraires de médecin, l'unanimité
des membres présents, l'avis d'accorder cette faveur à Monsieur Casabianca.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.

N° 392

avis sur la
demande de
bourse avec
trousseau faite
par M. Casabianca
médecin en faveur
de son fils Louis
adressé à l'exp.
d. M. le Préfet
le 4 août 1903
approuvé

F. Scamaroni *Orecchioni* *G. Pagano* *Scamaroni* ¹²⁴
Carrega *Minighetti* *Garino* *Monny*
Scamaroni *Scamaroni* *Scamaroni* *Scamaroni*
Scamaroni *Scamaroni* *Scamaroni* *Scamaroni*

Procès verbal d'ouverture de la Session d'août
 Séance du onze août

N° 39
 Nominations
 de deux délégués
 auprès de M.
 le juge de paix
 pour établir
 la liste des
 jurés —
 Arrêté 2 cap
 dit sous le
 le sous-jug
 le 12 août
 approuvé le

Le onze mil neuf cent dix dans le onze du mois d'août le Conseil municipal
 de la commune de Bonifacio s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances au nombre
 de onze en session ordinaire sous la présidence de M. Serra J. F. Maire en suite de
 la convocation faite par M. le Maire de cette commune le onze courant
 Présents: Minighetti T. Orecchioni M. Garino G. M. Monny P. Carrega L. Scamaroni
 T. Carrega P. Scamaroni J. Scaglia J. Scamaroni G. Absents: M. M. Carrega
 E. Santini Ph. Jacquemart V. Garino B. Castelli E. Scamaroni E.
 Carrega aut. Rocca aut. Orecchioni aut. — M. Minighetti a été dési-
 gné pour remplir les fonctions de Secrétaire. — M. Serra le Président
 invite le Conseil à désigner deux délégués pour assister au juge
 de paix dans la confection de la liste des jurés —
 A l'unanimité des membres présents M. Scaglia Jérôme et
 Scamaroni A. M. sont choisis pour remplir ces fonctions.
 Arrêté fait et délibéré à Bonifacio le onze mois et au jour
 de l'année.

F. Scamaroni *Orecchioni* *G. Pagano* *Scamaroni*
Carrega *Minighetti* *Garino* *Monny*
Scamaroni *Scamaroni* *Scamaroni* *Scamaroni*

Suite de la session d'août

Séance du dix-sept août

Le onze mil neuf cent dix, le dix-sept du mois d'août le Conseil Municipal de la Commune de
 Bonifacio, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances au nombre de quinze en session ordinaire
 sous la présidence de M. Serra J. F. (Maire) en suite de la convocation faite par M. le Maire
 de cette Commune le quatorze courant.

Etaient présents — M. M. Minighetti F. Casabianca F. Orecchioni M. Serra J. F. (Maire) Jacquemart V. Garino
 M. M. B. M. Minighetti P. Santini A. Carrega L. Pagano F. Carrega P. Scamaroni, Scaglia J. Scamaroni G. Scamaroni
 Absents. — M. M. Carrega E. Santini Ph. Castelli E. Scamaroni E. Rocca A. Orecchioni A.

M. Minigutti F. a été élu secrétaire.

Monsieur le Président fait donner lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet en date du 4 Houté courant par laquelle il invite M. le Maire à faire délibérer le Conseil sur une réclamation de M^{me} Anselmi veuve-femme, demandant à recevoir un traitement annuel de six cents francs avec retenue annuelle de cent francs. des sommes qui lui ont été allouées précédemment à titre d'avances pour ses études à la maternité de Marseille.

"Le Conseil" attendu qu'un télégramme adressé par M. le Maire le 20 août 1901 à Madame Anselmi et où il est dit textuellement "Acceptez conditions exprimées dans votre lettre 15 août, partez vendred. Bonne nuit". fixait en somme, et d'une manière tacite, le traitement à 600 francs. conditions imposées par M^{me} Anselmi dans la lettre susvisée comme s'il ne s'agissait que de son arrivée à Bonifacio.

Attendu d'autre part que M^{me} Anselmi s'acquitte de ses délicates fonctions, à la satisfaction générale, le Conseil par quatorze voix contre une fixe le traitement de la veuve femme à six cents francs à partir de 1903 attendu que pour l'exercice courant de 1902, une somme de 600 francs inscrite à l'article 64 du budget à titre de qualification portera le traitement de 5 à 600 francs. ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jours mois et an que dessus.

Toutefois opposant.

[Signatures]
Monsieur le Maire
Monsieur le Secrétaire
Monsieur le Trésorier
Monsieur le Vice-Président

Monsieur le Président fait ressortir la nécessité d'aménager au plus tôt un local scolaire en vue de la prochaine rentrée des écoles; la maison Cunéo en effet se trouvant dans un fort mauvais état et les propriétaires dudit immeuble faisant la sourde oreille aux sollicitations qui leur ont été adressées à maintes reprises au sujet des réparations les plus urgentes, il conviendrait d'aménager aux étages de l'hospice civil qui seraient transformés d'une manière provisoire en local scolaire jusqu'à ce que les réparations soient faites à la maison Cunéo ou bien que cette dernière soit acquise par la Commune il va d'ailleurs en pourme de vente comme cela résulte d'une délibération en date du 28 Mai 1896. Le Conseil attendu qu'il importe au plus haut point que le fonctionnement de l'enseignement primaire ne soit point paralysé faute de local. Considérant d'autre part que l'autre étage de l'hospice peut amplement suffire à héberger les quelques hospitalisés qui y sont actuels soit comme indigents, soit sous autre titre. Considérant enfin qu'en cas d'insuffisance il pourrait être suppléé en affectant une maison avoisinante; le Conseil à l'unanimité des membres présents décide de faire exécuter les réparations aux 2 étages de l'hospice et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien s'entendre au préalable avec Monsieur le Vice-Recteur de la Corse pour que la mise à l'œuvre commence incessamment, vu qu'il ne reste guère de temps d'ici à la réouverture des

Adm. le Sous-Préfet
le 25 août 1902
Approuvé le 31
août 1902

Adm. le Sous-Préfet
le 31 août 1902
Approuvé le:

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio, le jour, mois, et an que des sus.

S. Serrano

M. Serrano

G. Serrano

S. Paganò

M. Serrano

M. Serrano

Carrega

S. Serrano

Séance du 31 Août 1902.

S'agissant maintenant de la trentième un du mois d'août, le Conseil municipal de la Commune de Bonifacio, assemble au lieu ordinaire de ses séances au nombre de, quatorze, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serrano Jean François (maire) en suite de la convocation faite par Monsieur le Maire de la dite Commune, le vingt-neuf août.

Présents M. M. Carrega E, Santini P, Minighetti F, Casabianca F, Serrano J. F, Jacquemart V, Garino J. M. Maestroni B. J. Santini A, Carrega Paganò F, Carrega P, Scamarini A, Scaglia J, Scamarini G. Absents M. M. Orselli N, Castelli E, Scamarini E, Moniglia P, Rocca Antelmi, ~~Scaglia J~~, Orselli A. Monsieur Minighetti F. a été élu secrétaire.

Monsieur le président expose qu'à la suite d'une lettre de Monsieur le directeur de l'Ecole publique des garçons, lui signalant que l'établissement scolaire de Castellito, appartenant aux héritiers Cuneo, dont la Commune est depuis longtemps locataire, menace ruine et exige des réparations urgentes de nature à garantir la solidité, a chargé les sieurs Maestroni B. J. entrepreneur, Scotto Michel, mason, et Arariti Louis, menuisier de visiter cet établissement à l'effet de préciser ces réparations avec indication de la somme approximative à dépenser. De l'avis de ces trois experts, la toiture et des planches ont besoin d'être consolidées indépendamment de quelques autres réparations purement locatives. La dépense s'élèverait à 300 francs. Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en 1895, il a été consenti à la Commune, par feu François Cuneo, une promesse de vente, en vertu de laquelle la Commune, représentée dans l'acte par le Maire, s'engageait à faire acquisition de l'immeuble scolaire avec magasins et dépendances, suivant la description faite dans l'acte, moyennant la somme de Cinze mille francs, ainsi établie par des experts. Après entente avec les héritiers Cuneo, propriétaires actuels de l'immeuble et les sieurs Carrega et Santini créanciers hypothécaires de la succession Cuneo, Monsieur le Maire propose de mettre à exécution la promesse de vente précitée aux conditions suivantes : la Commune deviendra propriétaire de l'immeuble immuable de la maison servant d'école, magasins et dépendances tels qu'ils sont décrits dans la promesse de vente et qu'elle occupe actuellement en qualité de locataire, moyennant le prix de Cinze mille francs, payable comme il suit : Dix mille cinq cents francs sont dus par les héritiers Cuneo aux sieurs Carrega et Santini et leur sont payés dans l'espace de quatre ans, à partir du jour de la vente de l'immeuble en question. La somme de cinq mille cinq cents francs, à toucher par les héritiers Cuneo sera répartie en trois paiements annuels soit 1833.33 par an, à partir du jour où la vente deviendra définitive. Dans le cas où la Commune ne se libérerait pas, à l'époque convenue ci-dessus, envers les sieurs Carrega et Santini en ne réussissant pas à contracter un emprunt, ou par tout autre moyen que l'on ne saurait prévoir, elle devra disintéresser les dits sieurs Carrega et Santini aux moyen de versements annuels, de

1336

Adressé l'expédition

à M. S. Serrano - Préfet

le 4 Septembre 1902

approuvée le 31

Octobre - 1902